

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 18717 (Rect)

présenté par

M. Seitlinger, M. Ray et M. Emmanuel Maquet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« 31 août 2023 »

le mot :

« 30 novembre 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préciser la temporalité de mise en œuvre de cet article, pour favoriser l'acceptabilité sociale de cette réforme